

# Cahier des charges pour la mise en œuvre de nouvelles prestations linguistiques pour l'insertion professionnelle des réfugiés dans le Loir et Cher

## Constats :

Depuis plusieurs mois, la DDCSPP et l'UD 41 DIRECCTE ont mené un travail autour de la problématique de l'insertion professionnelle des réfugiés avec l'ensemble du réseau constitué des structures et institutions suivantes : centres d'hébergement, l'OFII, ALIRE, Pôle Emploi, les ML, le conseil départemental, le réseau IAE.

Cela a permis à chacun de s'approprier le cadre juridique, et de définir une organisation et une méthode de travail entre les différents partenaires. Toutefois, les échanges ont permis de mettre en évidence un certain nombre de problématiques rendant difficile l'insertion professionnelle des réfugiés. Les 2 points les plus saillants sont :

- Un gros manque dans l'apprentissage du français à la fin de la formation obligatoire au titre du CIR, ce qui limite grandement les possibilités d'insertion professionnelle des réfugiés. Par ailleurs le délai entre la reconnaissance du statut et la signature du CIR peut être de plusieurs mois, et constitue donc une difficulté supplémentaire pour l'appropriation du français.

Actuellement, le parcours est initié par la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR) et la prescription d'une formation en français langue étrangère (FLE) de 50 à 200 h, dispensée dans le cadre du marché linguistique de l'OFII par Alire dans le Loir-et-Cher. Cette formation est obligatoire et vise l'atteinte du niveau A1 oral et écrit du CECRL.

Les réfugiés sont confrontés à certaines difficultés lorsqu'ils débutent leur parcours d'insertion : maîtrise partielle de la langue, analphabétisme, représentations erronées du marché du travail, absence d'expérience professionnelle, faible réseau relationnel ou encore manque de connaissance des techniques de recherche d'emploi. S'ajoute à cela un environnement qui ne leur est guère favorable avec en particulier un défaut de reconnaissance des qualifications étrangères en France et les discriminations dont ils peuvent être victimes.

Pourtant, beaucoup de professionnels et d'employeurs s'accordent à reconnaître la volonté des réfugiés et leur forte mobilisation autour de leurs démarches d'insertion professionnelle. Certains résultats témoignent d'ailleurs d'une capacité à accéder assez rapidement à l'emploi, quitte à accepter une déqualification.

Comme indiqué précédemment, la signature du CIR peut intervenir des mois après la demande réalisée auprès de l'OFPPRA, les primo-arrivants s'inscrivant alors dans un parcours de non-droit où ils ne peuvent ni travailler ni être pris en charge au niveau de l'apprentissage de la langue.

Parfois, du fait de leur situation d'analphabétisme, les primo-arrivants n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine n'ont pas les ressources cognitives suffisantes pour atteindre le niveau à l'écrit, ni pour s'adapter favorablement au cadre méthodologique d'une formation en français langue étrangère (FLE).

Leur situation d'analphabétisme constitue un frein majeur à leur intégration et les exclut de fait des différents dispositifs d'insertion professionnelle existants (dispositifs AFPA, formations qualifiantes, formations CléA, Garantie jeunes...).

Le but est de viser une pratique suffisante de la langue française pour leur permettre une bonne insertion professionnelle, et l'acquisition d'une certaine autonomie par le biais d'une formation individualisée.

Pour accompagner vers l'insertion professionnelle les réfugiés accueillis dans le Loir et Cher ne maîtrisant pas suffisamment la langue française, il est donc proposé de créer **une nouvelle offre de formation linguistique** qui sera intégré à la **plateforme d'insertion des réfugiés** également en cours de construction. Cette nouvelle offre de service vise prioritairement tous les réfugiés ayant un niveau inférieur ou égal au niveau A2 B2.

Compte tenu de la complexité du sujet et de la multitude des acteurs, une coordination apparaît indispensable pour organiser et piloter le fonctionnement de ce nouvel outil local.

#### **Organisation de la plateforme linguistique:**

Elle se structure autour de deux nouvelles prestations à créer :

- Un positionnement - évaluation des acquis linguistiques au regard du projet professionnel
- Une formation personnalisée à la fois d'Alphabétisation ou de FLE selon le niveau du public réfugié accueilli :

**1) Création d'une fonction de positionnement** sur les acquis écrits et oraux de la langue Française avec un regard sur le projet professionnel de la personne.

La prise en compte effective des difficultés de langage dans le parcours d'intégration requiert des outils de repérage et d'évaluation spécifiques des publics ciblés.

Ce diagnostic d'orientation et de compétences serait déclenché le plus tôt possible, dès l'obtention du statut de réfugié. Les centres d'hébergement, les CIAS, et le Conseil Départemental via les MDCS seront à l'initiative de la démarche. Il interviendrait donc avant le positionnement du CIR pour permettre une orientation vers une formation spécifique dans l'attente de la formation CIR à ALIRE ; Le livret d'apprentissage serait le support utilisé par les différents acteurs intervenant dans le parcours.

La durée d'intervention du positionnement sera au minimum d'une heure. Ce diagnostic portera sur le niveau d'acquisition de la langue française et devra permettre de fournir une note précise sur la grille CIR : de A1 à C2 ;

Par ailleurs, il devra également porter sur l'identification du projet professionnel si l'échange peut le permettre à ce stade.

#### **Recommandations**

L'entretien de première évaluation doit durer au moins 1 heure. Ce temps est nécessaire à l'installation d'un climat de confiance indispensable pour faire émerger la diversité des compétences de la personne, souvent diffuses, et les identifier. Par ailleurs, l'aptitude à élaborer de l'écrit peut ne pas être immédiate, mais être mise en évidence au fil de l'entretien.

▶ L'entretien doit se dérouler sans la présence d'une tierce personne, sauf s'il s'agit d'un interprète dans le cadre du temps d'entretien consacré à la situation administrative de la personne (il est recommandé de mener l'évaluation linguistique sans l'interprète).

▶ L'entretien d'évaluation doit reconstituer la réalité ou l'absence du parcours scolaire dans le pays d'origine. Les outils iconographiques ou traduits dans la langue d'origine sont généralement utilisés à cette étape.

▶ L'évaluateur doit détecter l'aptitude de la personne à élaborer de l'écrit dans sa langue maternelle : certaines personnes non (ou très peu) scolarisées comprennent que les mots écrits ont un sens, ou s'avèrent capables de reproduire des mots écrits, pour elles porteurs de sens. L'entretien doit donc consacrer un temps au geste graphique,

▶ L'entretien doit permettre la mise en évidence des autres compétences acquises dans le pays d'origine et sur lesquelles devra s'appuyer le parcours de formation et d'insertion : il s'agit de compétences issues d'une pratique acquise dans le pays d'origine selon des modalités non scolaires (travaux agricoles ou d'artisanat).

Les performances peuvent évoluer sur la durée du test, elles dépendent fortement de la prise de confiance et de la construction d'une image positive de la personne. Ce sera donc autant le processus de réponse que la performance atteinte qui seront pris en compte dans l'évaluation.

▶ L'entretien devra tenter d'identifier le projet personnel d'insertion afin de favoriser l'adhésion de la personne à la formation qui lui est proposée.

▶ En fin d'évaluation, la personne réfugiée sera dirigée vers l'offre de formation correspondant à son besoin (Alphabétisation/FLE/Remise à niveau). Pour ce faire, l'outil principal utilisé sera le livret d'apprentissage. L'entretien-évaluation devra aboutir à un positionnement de la personne en niveau A, B ou C.

⇒ Les outils et méthodologies d'évaluation devront apparaître très clairement dans le dossier de demande de subvention.

## **2) Création d'une formation individualisée relevant soit de l'ALPHABETISATION soit du FLE selon le niveau du public réfugié accueilli :**

Ce cahier des charges a pour objectif de proposer des parcours d'apprentissage divers permettant une insertion réussie des personnes dans leur nouvel environnement social, économique et culturel. Ces **parcours d'apprentissage de la langue française « personnalisés », seront construits à partir du projet professionnel de la personne.**

## Recommandations

### **1) Favoriser la constitution de petits groupes de projet, en fonction des potentialités des bénéficiaires afin d'individualiser au maximum leur formation :**

▶ Le groupe de projet aura pour objectif l'accès à une formation à visée d'insertion professionnelle, ou visera plus précisément une branche d'activité particulière (restauration/BTP/jardinage...) ou un métier.

### **2) Favoriser le travail sur l'insertion dans le milieu quotidien des bénéficiaires :**

▶ Il s'agit d'amener les bénéficiaires vers l'autonomie progressive dans les actes de la vie quotidienne qui pourraient entraver la gestion de leur parcours professionnel, se familiariser avec les règles de la vie en entreprise, acquérir des socles de compétences nécessaires à leur vie quotidienne, maîtriser les savoirs fondamentaux

## **I. Durée et rythme de la formation**

### *Programmation horaire*

Le processus d'apprentissage permettant à une personne adulte d'apprendre le français tout en apprenant des règles de savoir-être et de savoir-faire sont longs. Cependant, il faut que ce cursus d'apprentissage puisse s'enclencher entre le moment où la personne est identifiée comme réfugiée et celle où elle bascule en CIR, puis se poursuivre après le parcours CIR.

Le volume horaire des formations pourrait osciller entre 80 h et 150 h, renouvelable, par bénéficiaire. L'action doit donc s'inscrire dans un processus de moyen terme, sur quelques mois.

### *Rythme*

Compte tenu des contraintes administratives et matérielles pesant sur la disponibilité des bénéficiaires, les formations ne devront pas dépasser un nombre d'heures hebdomadaire fixé à 20 h. La reconstruction post migratoire, liée à un processus d'apprentissage lourd, est en effet peu compatible avec une astreinte en salle de cours laissant peu d'espace dédié à l'immersion informelle dans la société d'accueil.

Par ailleurs, la modularité de la formation (séquences pédagogiques modulaires définies par les compétences à atteindre) apporte une souplesse favorisant le relâchement de la contrainte.

## Recommandations

**1) Proposer des séquences d'1/2 journée, 3 jours/semaine à minima sur 45 semaines, avec entrées et sorties permanentes si possible.**

**2) Proposer des ingénieries souples et modulaires,** compte tenu des contraintes et des difficultés particulières d'apprentissage du public.

**4) Assurer une orientation adaptée des apprenants en fin de session**

## II. L'ingénierie pédagogique, les outils, la formation des formateurs

### *Recommandations*

#### 1) Ingénierie :

- ▶ Une attention particulière sera portée à l'acquisition de l'ensemble des compétences et aux stratégies d'apprentissage qui seront mobilisées au cours de la formation.
- ▶ La traçabilité des ateliers (bilans des séances, relevés des acquis et des points de vigilance...) devra être assurée au moyen d'outils adaptés (papier/numériques).
- ▶ Le fait de comprendre comment et pourquoi on apprend, de reconnaître que l'on maîtrise une compétence ou que l'on ne la maîtrise pas (et recourir à une autre stratégie d'apprentissage), renforce la confiance et étaye la progression. Dans cette perspective, des outils spécifiques d'auto évaluation et de recueil de la satisfaction devront être produits dans le dossier.

#### 2) Qualification des intervenants :

- ▶ La qualification (diplômes, attestations de formation) des intervenants (salariés et bénévoles) devront apparaître clairement dans le dossier de financement.

⇒ Les porteurs devront produire à l'appui de leur demande de financement un cadre pédagogique séquencé permettant une visualisation rapide de l'ingénierie appliquée.

## III. Le déroulement de ces apprentissages intervenant avant le parcours personnalisé d'intégration républicaine repose sur une mobilisation forte des partenariats autour de la formation

L'inscription des apprenants sur un parcours progressif et cohérent doit être rendue visible par la formalisation des éléments-clés de ce parcours :

### *Eléments-clés*

#### 1) Phase d'entrée en formation :

- ▶ Mention des prescripteurs : OFII, Missions locales, agences Pôle emploi, services sociaux, travailleurs sociaux, associations ;
- ▶ Entretiens d'évaluation des compétences et des appétences : fournir les outils d'évaluation,

#### 2) Déroulement de la formation :

- ▶ Contenu pédagogique,

- ▶ Assurer la traçabilité des séances par des outils de suivi (bilan de séance, bilan d'étape),
- ▶ Suivi individuel des apprenants...

*3) Orientation à l'issue de la formation :*

- ▶ Evaluation finale de l'apprenant et recueil de sa satisfaction,
- ▶ Remise de l'évaluation à l'apprenant et remise d'une attestation de fin de stage mentionné sur le livret ;

*4) Evaluation de la formation :*

- ▶ L'action sera suivie à l'aide de la grille des indicateurs prévisionnels et réalisés.
- ▶ Le bilan des orientations en fin de session et du suivi des bénéficiaires seront déterminants pour le renouvellement des financements.

**Le livret pédagogique permettra tout au long du parcours :**

- **d'identifier les différentes étapes du parcours, les actions réalisées**
- **et de mesurer l'évolution des acquis**

**Un référent de la formation sera nommé. Il sera l'interlocuteur privilégié du coordonnateur de la plateforme insertion des réfugiés pour organiser et construire au mieux les parcours formation – insertion.**